



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°20

OBJET :

AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL REVISION n°1 – 2025

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le huit juillet deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Laurence PIERRAT (pouvoir à Lydie AUGAY), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO), Dimitri GIRARD (pouvoir à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) : Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R2311-9 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu la délibération n°23 du 12 décembre 2023 portant mise en œuvre de la nomenclature M57 au 01/01/2024 et approbation du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°10-4 du 02 avril 2024 créant l'autorisation de programme/credits de paiement pour la construction du Centre technique municipal ;

Vu l'article 2.2 du règlement financier et budgétaire adopté en Conseil municipal le 12 décembre 2023 prévoyant la gestion pluriannuelle des crédits ;

Compte tenu du programme concernant la construction du Centre technique municipal établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) - ACS en mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances-affaires générales réunie le 30/06/2025

Le Conseil municipal **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme N°2024-01 : construction d'un centre technique municipal afin :

- **D'ACTUALISER** le montant des travaux de construction d'un centre technique municipal évalué à 3 000 000 € HT soit 3 600 000 € TTC, portant l'enveloppe globale de l'autorisation de programme à 4 434 306,22 €
- **D'ACTUALISER** la programmation des travaux de reconstruction selon le planning établi dans la programmation faite par l'AMO en Mai 2025, soit une fin des travaux envisagée en 2028
- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à engager les dépenses du projet ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget 2025 sur l'opération d'équipement N°95 et mis à jour par décision modificative N°1-2025 budget principal



PROJET :

CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

REVISION N°1 - Conseil Municipal du 08 JUILLET 2025

N° AP :

2024-01

Détail du projet :

Contruction d'un nouveau Centre technique municipal sur un ancien site industriel (Ex Gerflor). Cette autorisation de programme contient les dépenses d'AMO, MOE pour les différentes phases comprenant les travaux de démolition de la friche industrielle et la construction du Centre technique

REVISION :

vu la programmation établi par l'AMO en Mai 2025 : augmentation de l'autorisation de programme de 334 306,22 € et nouveau phasage du projet jusqu'en 2028

Opération d'équipement :

N°95

AP / Total opération TTC :

4 434 306,22 €

Crédits de Paiement (CP) DEPENSES	2024 - AP origine	2024 réalisé	2025 - AP origine	2025	2026 - AP origine	2026	2027 - AP origine	2027	2028 - AP origine	2028	Total - AP origine	Total
AMO	20 904,00 €	6 192,00 €	- €	21 966,00 €							20 904,00 €	28 158,00 €
MOE démolition	36 120,00 €	10 130,22 €	25 800,00 €	22 269,78 €							61 920,00 €	32 400,00 €
Travaux démolition friche industrielle	413 880,00 €	3 282,00 €	36 200,00 €	472 455,02 €							450 080,00 €	475 737,02 €
MOE construction centre technique	- €	- €	50 000,00 €	38 809,20 €	50 000,00 €	86 400,00 €	100 000,00 €	86 400,80 €	- €	86 400,80 €	200 000,00 €	298 010,80 €
Travaux construction centre technique	- €	- €	- €	- €	1 010 096,00 €	- €	2 357 000,00 €	2 640 000,20 €	- €	960 000,20 €	3 367 096,00 €	3 600 000,40 €
Total global :	470 904,00 €	19 604,22 €	112 000,00 €	555 500,00 €	1 060 096,00 €	86 400,00 €	2 457 000,00 €	2 726 401,00 €	- €	1 046 401,00 €	4 100 000,00 €	4 434 306,22 €
	variation AP/réalisé :	- 451 299,78 €	variation AP/réalisé	443 500,00 €	variation AP/réalisé :	- 973 696,00 €	variation AP/réalisé :	269 401,00 €	variation AP/réalisé	1 046 401,00 €	variation AP/réalisé	334 306,22 €

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 08 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET